



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9790^e séance

Mercredi 20 novembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/835, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Algérie, l'Équateur, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie et la Suisse.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir si rapidement accédé à notre demande d'organiser la présente séance.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote S/2024/835 au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suisse et mon pays, le Guyana.

Le projet de résolution présenté au Conseil est le fruit de plusieurs semaines de consultations entre tous les membres du Conseil. Il a été motivé par la profonde inquiétude du Conseil face à la situation humanitaire catastrophique à Gaza, y compris ce qui se passe dans le nord de Gaza, et par la nécessité d'apporter une réponse urgente à cette situation. Je saisis cette occasion pour

remercier toutes les délégations de leur attitude très constructive tout au long des négociations. La souplesse dont ils ont fait preuve nous a permis d'élaborer un texte qui, selon nous, répond à de nombreux éléments critiques du conflit.

Le texte dont nous sommes saisis rappelle que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, exige un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent auquel se conforment toutes les parties et exige de nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Il s'agit de l'une des dispositions les plus importantes du texte, car elle répond à certaines des préoccupations les plus fondamentales concernant les hostilités en cours. Le texte exige également des parties qu'elles respectent les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Le texte souligne en outre les quatre dernières résolutions adoptées par le Conseil en relation avec ce conflit, réaffirmant les dispositions de ces résolutions et exigeant, en particulier, l'application intégrale et inconditionnelle de la résolution 2735 (2024), adoptée en juin.

Le projet de résolution exige également – et c'est très important – que la population civile de la bande de Gaza ait immédiatement accès aux services de base et à l'aide humanitaire indispensables à sa survie. Tout en réprouvant toute tentative d'affamer les Palestiniens, elle exige aussi que soient facilités l'entrée totale, rapide, en toute sécurité et sans entrave d'une aide humanitaire à l'échelle requise partout dans la bande de Gaza, ainsi que l'acheminement de cette aide vers tous les civils palestiniens qui en ont besoin, y compris les civils de la partie nord de Gaza assiégée. Le projet de résolution reconnaît que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est le pilier de l'action humanitaire à Gaza et demande à toutes les parties de permettre à l'Office de s'acquitter de son mandat dans toutes les zones où il intervient.

Le texte représente le large consensus qui s'est dégagé à l'issue de négociations minutieuses, inclusives et transparentes. Nous avons pu trouver un juste équilibre entre plusieurs positions divergentes, mais notre principale préoccupation était d'inclure dans le texte une obligation juridiquement contraignante de mettre fin aux hostilités à Gaza. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité espèrent sincèrement que toutes les délégations appuieront le texte, car il est conforme à la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en

matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales prévue par la Charte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Néant

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une voix contre. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis déplorent profondément que le Conseil de sécurité se retrouve de nouveau dans cette même situation. Les États-Unis ont travaillé de bonne foi pendant des semaines pour éviter cela. Tout au long des négociations, nous avons clairement indiqué que nous ne pouvions pas soutenir un cessez-le-feu inconditionnel qui ne prévoyait pas la libération des otages, car, comme le Conseil l'a déjà demandé, une fin durable à la guerre doit s'accompagner de la libération des otages. Ces deux objectifs urgents sont inextricablement liés. Ce projet de résolution (S/2024/835) renonçait à cette exigence, et c'est pourquoi les États-Unis ne pouvaient pas le soutenir. Pour le dire simplement, ce projet de résolution aurait envoyé au Hamas un message dangereux, à savoir qu'il n'était pas nécessaire de revenir à la table des négociations. Le Hamas y aurait vu une exonération de sa stratégie cynique consistant à espérer et à prier que la communauté internationale oublie le sort de la centaine d'otages originaires de plus de 20 États Membres qui sont détenus depuis 410 jours. Nous ne devons pas laisser cela se produire, jamais.

Je le dis clairement, il y a encore sept citoyens américains aux mains du Hamas. Nous ne les oublierons pas. Pour notre part, nous continuerons de rechercher une solution diplomatique qui apporte la paix, la sécurité et la liberté aux Palestiniens de Gaza. Les États-Unis, avec leurs

partenaires au sein de la région, travaillent sans relâche pour parvenir à un tel accord, mais nous n'y sommes pas encore. Pourquoi ? Parce que le Hamas rejette l'accord après accord. Pourtant, certains membres du Conseil, dans leurs déclarations publiques, passent sous silence l'intransigeance brutale du Hamas et refusent même de condamner le Hamas, ce que, je le note, ce projet de résolution ne faisait pas non plus, une fois encore. Certains membres du Conseil ne semblent pas vouloir regarder la réalité en face, à savoir qu'aujourd'hui, ce n'est pas Israël qui fait obstacle à un cessez-le-feu et à un accord concernant les otages, c'est le Hamas. Israël a déclaré qu'il était prêt à conclure un cessez-le-feu provisoire en échange de la libération de quelques otages, puis à poursuivre dans cet élan afin de ramener tous les otages chez eux.

Les messages que nous envoyons au monde par l'intermédiaire de ces résolutions sont importants, et ce projet de résolution présentait plusieurs autres problèmes. L'un des plus flagrants, comme je l'ai déjà mentionné, est l'absence de condamnation du Hamas pour son attaque terroriste du 7 octobre 2023. Il est incompréhensible que, plus de 13 mois après, certains membres du Conseil n'aient toujours pas compris la situation, refusant d'admettre que c'est le Hamas qui a déclenché ce conflit et que c'est le Hamas qui a mis en danger des millions de civils palestiniens et conduit la région au bord d'une guerre de plus large portée.

Nous avons clairement indiqué qu'il était temps que cette guerre prenne fin, que les otages soient libérés et que les civils palestiniens commencent à reconstruire leur vie. Dans l'immédiat, les États-Unis ont clairement fait savoir à Israël qu'il lui incombait de faciliter l'accès humanitaire et l'acheminement des secours à grande échelle. Nous pensons qu'en précisant les modalités de ce que nous attendons d'Israël, nous avons fait évoluer son approche. La diplomatie américaine continuera d'insister pour que davantage d'aide humanitaire entre et soit distribuée partout à Gaza, ce qui nécessite la mise en œuvre durable et élargie de mesures d'urgence pour améliorer les conditions sur le terrain.

Nous déplorons que le Conseil n'ait pas pu incorporer une formulation de compromis proposée par le Royaume-Uni pour combler les lacunes existantes et appuyer ces mesures humanitaires. Avec cette formulation, ce projet de résolution aurait été adopté, et le Conseil aurait renforcé les efforts diplomatiques en cours sur le terrain. D'ailleurs, nous avons également proposé ces dernières semaines de nombreuses formulations qui auraient pu combler les lacunes et permettre au Conseil

de s'exprimer d'une seule voix. Malgré ces propositions des États-Unis tout au long du processus, de nombreux membres du Conseil ne se sont pas vraiment penchés sur le fond de la question, préférant continuer sur la voie de la discorde. En fait, nous avons même entendu dire que certains souhaitaient un veto des États-Unis plutôt qu'un produit consensuel. C'est cynique et regrettable.

Ce n'est pas ainsi que le processus devrait fonctionner. Bien que le Conseil n'ait pas pu parvenir à un consensus – et une fois de plus, je pense qu'il y avait un moyen d'y arriver – les États-Unis continueront d'œuvrer à une amélioration de la situation humanitaire sur le terrain, ce qui, comme nous l'avons déjà dit, suppose un accès sans entrave, l'acheminement soutenu de l'aide humanitaire à Gaza et la fourniture de cette aide à toutes les personnes dans le besoin.

Pour conclure, qu'il me soit permis de souligner que les États-Unis ont adopté une position très claire dès le début de cette guerre, à savoir qu'Israël a le droit de se défendre après le pire massacre de Juifs depuis la Shoah. Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont également fait plus que tout autre pays pour prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer les conditions humanitaires à Gaza, même si la situation reste désastreuse. Nous avons également fait plus que quiconque pour travailler avec le Gouvernement israélien afin de limiter autant que possible les dommages causés aux civils au cours du conflit, et nous continuons d'insister auprès d'Israël sur la nécessité d'en faire davantage pour sauver des vies. Les États-Unis ont également continué de travailler avec leurs partenaires dans la région pour soutenir une Autorité palestinienne revitalisée qui puisse assumer la responsabilité d'administrer Gaza et la Cisjordanie. Nous avons encouragé des efforts d'intégration régionale visant à renforcer la stabilité régionale et à écarter les sources d'instabilité, et nous n'avons jamais faibli dans notre appui à la solution des deux États. Il est essentiel que nous mettions fin à cette guerre d'une manière qui trace la voie à suivre dans la période post-conflit pour assurer la gouvernance, la sécurité et la reconstruction à Gaza et rendre leur dignité aux civils pris au milieu d'une guerre qu'ils n'ont pas voulue. Nous devons œuvrer en faveur d'un avenir où Israéliens et Palestiniens pourront vivre côte à côte, au sein de deux États démocratiques, et jouir du même niveau de sécurité, de dignité et de liberté, et où Israël sera en sécurité à l'intérieur de ses propres frontières.

Un cessez-le-feu inconditionnel avec le Hamas voudrait dire que le Conseil accepte que le Hamas conserve le pouvoir à Gaza. Les États-Unis ne l'accepteront jamais.

Plutôt que d'adopter un projet de résolution qui enhardirait le Hamas, exigeons plutôt que le Hamas respecte la résolution 2735 (2024) sans autre condition ni délai. Continuons de veiller à ce qu'Israël facilite l'acheminement d'une aide humanitaire supplémentaire à Gaza et travaillons à mettre un terme durable aux souffrances et à la détresse de toutes ces personnes qui sont les victimes du Hamas depuis le 7 octobre 2023. Le projet de résolution envoyait le mauvais message aux parties, mais nos actions et notre diplomatie sur le terrain continueront à les pousser dans une direction plus positive. Nous invitons les autres membres du Conseil à se joindre à nous.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution que nous avons devant nous aujourd'hui (S/2024/835) est le résultat de la conviction partagée par les 10 membres élus du Conseil de sécurité que celui-ci ne peut plus rester les bras croisés face à cette violence incontrôlée, au mépris du droit international, y compris le droit international humanitaire, et face à une catastrophe humanitaire provoquée par l'homme. Nous remercions sincèrement le Guyana d'avoir coordonné l'initiative avec diligence. Soyons clairs : le texte que nous avons sous les yeux aujourd'hui n'était en aucun cas maximaliste. Il représentait le strict minimum de ce qui est nécessaire pour commencer à remédier à la situation désespérée sur le terrain. Il s'agissait d'un effort sincère pour amener le Conseil à parler d'une seule voix sur un conflit qui risque d'entraîner toute la région dans l'abîme. Il est profondément regrettable qu'en raison du recours au droit de veto, le Conseil ait une fois de plus manqué à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Alors que la région continue de sombrer dans la violence, les civils de tous bords continuent d'endurer des souffrances inimaginables. Dans le nord de Gaza, des mères palestiniennes affamées marchent péniblement dans un paysage dévasté, à la recherche de nourriture et de médicaments pour leurs enfants souffrant de malnutrition, tandis que les frappes aériennes et les hostilités continuent de décimer leur terre et leur peuple. Depuis plus d'un an, des civils innocents sont retenus en otage dans des conditions sordides par le Hamas et d'autres groupes armés. Des familles libanaises et israéliennes de part et d'autre de la Ligne bleue et au-delà ont dû quitter de force leurs maisons et leurs communautés pour tenter de se mettre à l'abri. Telles sont les conséquences de l'incapacité persistante de trouver une solution pacifique à ce conflit.

Le projet de résolution aurait enfin exigé clairement un cessez-le-feu immédiat, permanent et sans

condition à Gaza. Il aurait exigé que les besoins humanitaires des Palestiniens de Gaza soient satisfaits de toute urgence, notamment ceux des civils dans la partie nord de Gaza assiégée. Il aurait exigé la libération immédiate et sans condition des otages. Il aurait aussi cherché à appeler toutes les parties à permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de s'acquitter de son mandat, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale, face aux menaces graves posées par les lois récemment adoptées en Israël.

Alors que le Conseil a été incapable d'adopter une résolution qui réponde clairement à ces exigences, Malte insiste sur le fait que les parties au conflit sont pleinement tenues de respecter et de mettre en œuvre immédiatement et effectivement les résolutions pertinentes du Conseil et les ordonnances de la Cour internationale de Justice. Nous soulignons sans équivoque que le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, doit être respecté par toutes les parties. Bien que nous soyons déçus de l'issue du vote d'aujourd'hui, nous ne devons pas baisser les bras. Au contraire, nous devons redoubler d'efforts pour continuer de faire pression en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza. Le moment est venu de mettre fin à ces souffrances indicibles, de raviver l'espoir et de donner une chance à la paix, une paix fondée sur la solution des deux États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus à l'échelle internationale.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'exprime ma gratitude aux pays qui ont voté pour le projet de résolution déposé par les 10 membres élus du Conseil de sécurité (S/2024/835), qui incarnent la volonté collective de la communauté internationale.

C'est un triste jour pour le Conseil de sécurité, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Le projet de résolution que le Conseil n'a pas réussi à adopter aujourd'hui avait pour seul objectif de briser le silence assourdissant qui a suivi l'adoption de la résolution 2735 (2024), cinq mois de silence au cours desquels le Conseil de sécurité est resté inactif, les mains liées.

Loin d'être parfait, ce texte représentait le strict minimum qui aurait dû nous unir. L'Algérie, mon pays, n'a eu de cesse de demander l'application des décisions du Conseil de sécurité et l'imposition de sanctions à ceux qui défient la volonté collective de la communauté internationale. C'est pourquoi nous voulions adopter un projet de résolution au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. D'énormes concessions ont été faites

pendant les négociations. Pourtant, un membre a décidé de faire barrage à toute action du Conseil.

Un premier message clair est envoyé aujourd'hui à la Puissance occupante israélienne : elle peut continuer en toute impunité de perpétrer un génocide et d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Elle bénéficie de l'immunité dans cette salle. Un autre message clair est envoyé au peuple palestinien : alors que l'écrasante majorité des pays du monde est solidaire de son sort, d'autres demeurent hélas indifférents à ses souffrances.

Nous devons aujourd'hui nous poser la question suivante, en tant qu'êtres humains : n'est-ce pas suffisant que 44 000 Palestiniens aient été tués à Gaza, dont 70 % de femmes et d'enfants ? Combien de personnes devront encore périr avant que le Conseil n'impose un cessez-le-feu ? N'est-ce pas suffisant que le nombre d'orphelins à Gaza se situe aujourd'hui entre 17 000 et 18 000, dont beaucoup n'ont plus aucun membre de leur famille pour s'occuper d'eux ? Gaza, autrefois connue comme la ville des enfants, est tragiquement devenue la ville des orphelins. Combien d'enfants devront encore devenir orphelins avant que le Conseil ne prenne des mesures ? N'est-ce pas suffisant que plus de 170 journalistes aient été tués à Gaza ? Combien de journalistes devront encore mourir avant que le Conseil n'agisse ?

Israël, Puissance occupante, a tué plus de journalistes en une année que ceux qui ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre du Viet Nam réunies. Où sont les pays qui se disent défenseurs des droits humains et de la liberté d'expression ? Pourquoi restent-ils silencieux face à de telles atrocités ? N'est-ce pas suffisant qu'au moins 326 travailleurs humanitaires, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire, aient été tués ? Combien d'autres devront encore sacrifier leur vie avant que le Conseil ne décide d'imposer des sanctions ? N'est-ce pas suffisant que plus de 1 000 agents de santé aient été tués ? Combien d'autres doivent tomber avant que le Conseil ne prenne des mesures décisives ? N'est-ce pas suffisant que la quasi-totalité de la population de Gaza ait été déplacée de force et soit aujourd'hui confrontée à la famine, qui en a déjà emporté certains ? Combien d'autres doivent mourir de faim avant que le Conseil ne réagisse ?

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a adopté quatre résolutions. Des négociations ont été menées. Des appels ont été lancés des quatre coins du monde. Pourtant, rien n'a arrêté la machine à tuer israélienne à Gaza, et ce pour une raison on ne peut plus claire : les dirigeants israéliens agissent en étant parfaitement conscients qu'ils jouissent de l'impunité. Ils jouissent de l'immunité. Ils

sont certains que le Conseil de sécurité, qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, sera empêché d'agir pour mettre un terme au génocide. Aujourd'hui, nous avons manqué une occasion. Cet échec aura des conséquences dévastatrices pour l'ordre international. Mais que l'on ne s'y trompe pas : ce ne sera pas la dernière fois que nous essaierons d'agir. Le Conseil de sécurité sera contraint d'adopter un projet de résolution sur la Palestine. Comme nous l'avons déjà dit, et comme nous l'avons fait, nous reviendrons bientôt au Conseil de sécurité pour exiger un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, dans des termes encore plus fermes, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Et nous ne relâcherons pas nos efforts tant que le Conseil n'aura pas pris de mesures décisives.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est très déçue du résultat du vote d'aujourd'hui. Le Guyana, l'Algérie et les autres membres élus du Conseil ont fait preuve de la plus grande bonne foi et d'un esprit constructif tout au long des consultations sur le projet de résolution (S/2024/835). L'utilisation du veto par les seuls États-Unis a réduit à néant les espoirs de survie de la population de Gaza, la plongeant encore plus profondément dans les ténèbres et le désespoir. J'ai dit au cours du débat du Conseil de lundi (voir S/PV.9787) que chaque instant laissera une trace dans l'histoire et sera soumis à son jugement. Nous ne pouvons imaginer comment le vote d'aujourd'hui, ainsi que l'absence de réaction du Conseil de sécurité face au conflit à Gaza au cours des 13 derniers mois, pourront échapper au jugement sévère de l'histoire.

À l'avenir, lorsque les gens regarderont en arrière, ils auront du mal à croire ce qui s'est passé. Lorsque les États-Unis ont exercé leur droit de veto pour la première fois, le 18 octobre 2023 (voir S/PV.9442), près de 3 000 civils avaient été tués dans la bande de Gaza. Lorsque les États-Unis ont exercé leur droit de veto pour la deuxième fois (voir S/PV.9499), 17 000 personnes avaient été tuées par les bombardements israéliens. Veto après veto, le nombre de morts à Gaza a continué d'augmenter, si bien que lorsque les États-Unis ont exercé leur droit de veto pour la cinquième fois, le 18 avril 2024 (voir S/PV.9609), le nombre de morts s'élevait à 34 000 personnes. Près de 44 000 personnes ont maintenant perdu la vie à Gaza, mais les États-Unis n'ont pas hésité à utiliser leur veto ; 44 000, ce n'est pas une simple statistique. C'est peut-être un enfant, une mère allaitante ou un chef de famille. La perte de chacun d'entre eux est synonyme de douleur viscérale pour les proches qui leur survivent.

On ne peut que se poser la question suivante : la vie des Palestiniens n'a-t-elle aucune valeur ? Les 44 000 morts ne suffisent-ils pas à susciter un tant soit peu de compassion de la part des États-Unis ? Combien d'autres personnes devront encore mourir avant qu'ils ne se réveillent de leur feinte torpeur ? À l'avenir, lorsque les gens regarderont en arrière, ils auront du mal à comprendre ce qui s'est passé. La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est incompréhensible que les États-Unis s'obstinent depuis un an à empêcher le Conseil de jouer son rôle, ce qui a conduit à sa paralysie. Les États-Unis affirment mener des efforts diplomatiques parallèles et ont promis à plusieurs reprises que des progrès seraient bientôt réalisés dans les négociations. Il est donc incompréhensible que ces prétendues négociations diplomatiques soient toujours au point mort. Pourquoi Israël est-il autorisé à poursuivre ses opérations militaires tout en introduisant constamment de nouvelles conditions pour les négociations ? À l'avenir, lorsque les gens regarderont en arrière, ils ne pourront qu'être indignés. Israël a franchi de manière flagrante toutes les lignes rouges du droit international humanitaire, et ses agissements ont provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. Et alors même que la famine est imminente à Gaza, les États-Unis semblent toujours capables de trouver une justification pour défendre Israël. Il s'agit là d'une distorsion et d'une application sélective du droit international humanitaire. Les gens n'en finissent pas d'apprendre à quel point le deux poids, deux mesures peut être extrême et jusqu'où il est possible de s'abaisser. Il n'est pas étonnant qu'ils soient en colère. L'indignation provient également du fait que la fourniture continue d'armes par les États-Unis est devenue un facteur décisif dans la prolongation de la guerre, causant de nombreuses victimes et de nombreuses destructions.

Dans sa déclaration, le représentant des États-Unis a appelé à la libération des otages. Notre position a toujours été très claire : tous les otages doivent être libérés et un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel doit être instauré. Ces deux éléments sont tout aussi importants. Ils ne doivent pas être soumis à des conditions. Ils ne peuvent pas être liés l'un à l'autre. Les faits ont montré que les opérations militaires d'Israël à Gaza dépassent depuis longtemps la mission de sauvetage des otages. Insister sur la mise en place d'une condition préalable à un cessez-le-feu revient à donner le feu vert à la poursuite de la guerre et à fermer les yeux sur la poursuite des massacres.

L'utilisation répétée du veto par les États-Unis a sapé l'autorité du Conseil de sécurité et du droit international

comme jamais auparavant, mais il n'est jamais trop tard pour reconnaître et corriger les erreurs commises. Nous appelons les États-Unis à prendre au sérieux leurs responsabilités en tant que membre permanent du Conseil. Ils doivent se défaire de leur passivité, cesser de se dérober et mettre un terme à leurs atermoiements délibérés. Ils doivent faire preuve de responsabilité et aider le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat, sauver des vies et rétablir la paix.

M^{me} Blokari Drobnič (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour le projet de résolution (S/2024/835), qui mettait l'accent sur l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent.

Nous remercions le Guyana, en sa qualité de coordonnateur, de la compétence avec laquelle il a dirigé les efforts des 10 membres élus du Conseil de sécurité, et les neuf autres membres élus de leur excellente coopération pour aboutir au projet de résolution.

Depuis le début du conflit à Gaza il y a plus d'un an, la Slovénie n'a eu de cesse de demander au Conseil de s'exprimer d'une voix forte et unie sur cette question. Nous avons soutenu tous les efforts visant à trouver cette réponse unifiée. Il est incontestable que le Conseil de sécurité est l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il incombe à chacun de ses membres d'y contribuer. En tant que membre élu, notre sens des responsabilités augmente.

Cette guerre a provoqué des souffrances et des destructions, des affrontements et des ondes de choc, des restrictions et des attaques contre l'ONU et des violations du droit international. De l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 aux attaques incessantes contre les civils et aux restrictions de l'aide humanitaire à Gaza, en passant par le siège du nord de Gaza et les entraves sans précédent aux opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, cette guerre représente tout ce à quoi la Charte des Nations Unies s'oppose. Nous déplorons le recours au veto, d'autant plus que cette guerre, ses conséquences humanitaires et ses répercussions, constituent une menace majeure à la paix et à la sécurité internationales.

Nous nous félicitons vivement du travail accompli par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour parvenir à un accord de cessez-le-feu sur le terrain. Comme nous l'avons clairement exprimé lors de l'adoption de la résolution 2735 (2024) (voir S/PV.9650), nous considérons que les appels lancés par la communauté internationale, les

efforts des médiateurs et les initiatives bilatérales sont étroitement liés et doivent se renforcer mutuellement.

Les souffrances à Gaza doivent cesser. Les souffrances des populations de Palestine, d'Israël, du Liban et de l'ensemble de la région doivent cesser. Il faut un cessez-le-feu humanitaire immédiat, inconditionnel et permanent. Les otages doivent être libérés. L'aide humanitaire doit être renforcée. D'innombrables séances d'information nous l'ont clairement fait comprendre : nous devons agir maintenant. C'est au Conseil qu'il incombe de répondre aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. C'est toute une génération d'enfants à Gaza que nous sommes en train d'abandonner. Ces enfants ont perdu leurs familles, leurs communautés, leurs écoles, leurs amis et leur enfance. Nous sommes face à une guerre que le Conseil peut et doit arrêter en exigeant de manière concertée et sans équivoque le cessez-le-feu. C'est le premier pas pour trouver une solution globale à ce conflit, le premier pas pour offrir un avenir à ces enfants.

La Slovénie soutiendra d'autres initiatives en faveur de la paix, notamment une conférence internationale de la paix et un engagement en faveur d'une alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, afin que les générations futures d'Israël et de Palestine puissent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité.

M. de Rivière (France) : La France remercie les membres élus du Conseil de sécurité d'avoir préparé ce projet de résolution (S/2024/835). Elle regrette profondément qu'il n'ait pas pu être adopté ce jour.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique et elle continue de se détériorer. Le droit international humanitaire est piétiné. Dans ces conditions, la seule réponse aurait été, et demeure, un cessez-le-feu immédiat et permanent. L'acheminement de l'aide doit être à la hauteur des besoins, en particulier dans le nord de l'enclave qui est menacé de famine.

Tous les otages doivent être libérés sans délai et sans condition. Ce projet de résolution exigeait précisément cela, de façon très ferme. La France, qui compte encore deux otages à Gaza, déplore que le Conseil de sécurité n'ait pu être en mesure de formuler cette exigence. Elle n'a cessé et ne cessera de condamner les attaques terroristes du 7 octobre 2023. Le Conseil de sécurité doit faire de même, sans ambiguïté. Il devra aussi, sur la base des paramètres agréés, œuvrer à la mise en œuvre concrète de la solution des deux États. Il faut des garanties de sécurité pour les Israéliens. Il faut aussi œuvrer à la création

d'un État indépendant, viable et d'un seul tenant pour les Palestiniens. La France continuera d'œuvrer en faveur de ces objectifs.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je souhaite expliquer pourquoi l'Équateur a voté pour le projet de résolution (S/2024/835) que nous venons d'examiner, un texte dont l'Équateur est le coauteur, de même que les autres membres élus, car il souscrit à l'idée que le Conseil de sécurité doit d'urgence, une fois de plus, agir pour mettre un terme à la guerre, libérer les otages qui sont encore retenus captifs par le Hamas et remédier à la situation humanitaire catastrophique de la population civile à Gaza, qui est menacée de famine.

Pour la deuxième fois cette année, les 10 membres élus du Conseil de sécurité ont relevé le défi de rédiger un texte qui conviendrait à tous les membres du Conseil et qui permettrait à celui-ci d'assumer ses responsabilités face à une situation urgente. Ce projet de résolution est le fruit d'un long processus de négociation auquel tous les membres du Conseil ont participé et que le Guyana a coordonné avec compétence et tact, ce dont je remercie la délégation guyanienne.

Le texte que nous avons examiné au Conseil appelle à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à un accès humanitaire urgent pour la population civile. Ces demandes correspondent aux attentes de l'immense majorité des États Membres de l'ONU. D'autres exigences extrêmement urgentes et importantes ont aussi été incluses dans ce projet de résolution, telles que la nécessité d'appliquer les résolutions existantes adoptées ces derniers mois et de respecter les règles du droit international humanitaire. De plus, dans ce texte, tous les actes terroristes sont condamnés, ce qui inclut implicitement ceux commis par le Hamas le 7 octobre 2023 et les prises d'otages. Mon pays déplore une fois de plus ces actes inadmissibles, qui sont la cause directe de la guerre qui ravage Gaza depuis lors.

Dans une situation aussi complexe, il est impossible de proposer un texte parfait aux yeux de tous. L'Équateur, par exemple, aurait préféré adopter un projet de résolution qui condamne expressément les attaques terroristes du 7 octobre 2023. Néanmoins, les 14 votes pour le projet de résolution montrent clairement que le projet soumis à l'examen du Conseil par les 10 membres élus est équilibré et tombe à point nommé. Il est regrettable qu'il n'ait pas été adopté parce qu'un membre permanent a voté contre.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Guyana, coordonnateur des 10 membres

élus du Conseil de sécurité en ce qui concerne le projet de résolution sur la situation à Gaza (S/2024/835), des efforts louables et inlassables qu'il a déployés afin de faciliter les négociations. Nous remercions tous les membres du Conseil de leur mobilisation et de leur flexibilité durant les négociations.

La Sierra Leone a voté pour le projet de résolution sur la situation à Gaza proposé par les 10 membres élus du Conseil afin d'obtenir un cessez-le-feu et, surtout, de sauver des vies. Aussi nous regrettons vivement que ce projet de résolution n'ait pas été adopté, même si 14 membres du Conseil, soit une écrasante majorité, ont voté pour de son adoption.

Treize mois après le début du conflit dans la bande de Gaza, qui a fait plus de 43 500 morts, des centaines de milliers de blessés et environ 1,7 million de déplacés et dont les femmes, les enfants et les jeunes subissent de plein fouet les conséquences, il est grand temps que le Conseil de sécurité, guidé par la Charte des Nations Unies, prenne une mesure appropriée pour arrêter le massacre dans la bande de Gaza.

Nous prenons certes acte des inlassables efforts consentis par le Conseil pour adopter quatre résolutions à ce jour, les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024), mais il est regrettable que les parties au conflit n'en respectent pas pleinement les dispositions respectives.

L'adoption de la résolution 2735 (2024), le 10 juin, a fait de nouveau espérer que les efforts diplomatiques permettraient d'arriver à un accord propice à l'instauration d'un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, à la libération des otages, à la distribution effective de l'aide humanitaire à l'échelle requise dans toute la bande de Gaza, à la mise en place du cadre de reconstruction de Gaza et au lancement du processus qui concrétisera la solution des deux États. Malheureusement, ce processus est lent et n'enregistre aucun progrès tangible, et nous voyons plus de morts et de souffrances avec chaque jour qui passe.

De ce fait, et compte tenu des nombreux informations et exposés horribles concernant la situation humanitaire et sécuritaire dans la bande de Gaza, la Sierra Leone s'est jointe à l'initiative des autres membres élus afin d'élaborer un texte qui exige clairement un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Ce texte demandait en outre que les obligations imposées par le droit international soient pleinement respectées et que la population civile de la bande de Gaza

ait accès aux services de base et à l'aide humanitaire indispensables à sa survie, tout en soulignant le rôle que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en facilitant et en distribuant l'aide aux civils. L'adoption de ce texte aurait pu contraindre les parties au conflit à s'acquitter de leurs obligations juridiques, politiques, morales et humanitaires envers les civils gazaouites et les otages détenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023. Elle aurait pu ouvrir une voie vers la justice et l'application du principe de responsabilité. Elle aurait permis au Conseil d'asseoir son rôle et d'unir ses forces pour sauver l'humanité de la destruction.

Mais nous ne céderons pas au désespoir : la Sierra Leone reste déterminée à appuyer tous les efforts politiques et diplomatiques crédibles et sérieux qui permettront enfin de régler ce conflit prolongé.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Guyana et les autres membres élus du Conseil du courage dont ils ont fait preuve et des efforts qu'ils ont déployés pour promouvoir le projet de résolution qui a été mis aux voix aujourd'hui (S/2024/835). Nous avons soutenu ce document et nous félicitons les membres responsables du Conseil qui, comme nous, comprennent qu'un cessez-le-feu rapide et inconditionnel est indispensable à Gaza et qu'il est la clef d'une stabilisation globale de la région.

Je vais maintenant demander à mes collègues d'écouter attentivement la suite de notre déclaration. Je m'expliquerai après avoir terminé.

Il est révoltant que les États-Unis aient opposé leur veto à une initiative visant à sauver des vies palestiniennes et israéliennes, même si nous ne devrions peut-être pas être choqués. Depuis des mois, les États-Unis font de l'obstruction et brouillent les pistes, empêchant le Conseil d'agir pour remédier à la situation catastrophique à Gaza et jouant sur le conflit pour faire avancer leurs objectifs politiques, au détriment de la vie des Palestiniennes et Palestiniens. Aujourd'hui, le Conseil aurait agi de manière concertée pour appeler à un cessez-le-feu global, renforcer la protection des civils et trouver une solution à l'ensemble complexe de problèmes humanitaires qui frappent les Palestiniens. Les États-Unis prétendent être aux côtés des Palestiniens et les soutenir, mais ils ont voté contre un projet de résolution que la grande majorité des pays de la région appuient et qui aurait servi leurs intérêts. Il nous aurait permis d'exiger aujourd'hui un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, ainsi que la libération immédiate et inconditionnelle

de tous les otages. Il est impensable que les États-Unis nous empêchent avec autant de cynisme de réclamer ces mesures propres à sauver des vies face à la pire crise humanitaire que le monde ait connue.

Nous n'avons pas besoin que les États-Unis nous donnent une leçon sur l'hypocrisie, alors qu'ils en font preuve tous les jours dans le contexte de multiples conflits où ils piétinent la souveraineté des États, font effrontément ingérence dans leurs affaires intérieures et leur imposent leurs propres règles. Conséquence : des dizaines de milliers de civils ont été tués. Nous suivons la situation de près et continuerons de dénoncer les violations et ceux qui les facilitent, y compris, en particulier, les États-Unis. Nous devons continuer de faire entendre les voix du peuple palestinien qui réclame la paix, la prospérité et la justice. Et les États-Unis ne peuvent s'y opposer.

Je pense que les membres auront compris que ce qui précède reprend presque mot pour mot la déclaration faite hier par la Représentante permanente des États-Unis (voir S/PV.9786) après le vote sur le projet de résolution concernant le Soudan (S/2024/826). Reprendre sa déclaration nous semblait parfaitement à propos. Nous tenons à remercier nos collègues américains qui, avec leur déclaration hier, nous ont évité d'avoir à rédiger la majeure partie de notre déclaration après le vote d'aujourd'hui.

Je vais maintenant m'adresser à mes collègues des États-Unis.

Aujourd'hui, leur pays a irrévocablement prouvé qu'il était entièrement responsable de la mort de dizaines de milliers de civils innocents, des privations subies par les réfugiés et des souffrances endurées par les otages et par les Palestiniens détenus illégalement. La déclaration après le vote du représentant des États-Unis aujourd'hui était édifiante. Il a notamment argué que le texte du projet de résolution ne contenait pas de disposition sur la libération des otages, alors qu'elle en contient une. Peut-être le représentant américain aurait-il dû lire le texte avant de voter contre ? Il a également affirmé que la résolution ne contenait aucune condamnation de l'attentat du 7 octobre 2023. Je voudrais rappeler à nos collègues américains que ce sont les États-Unis qui, le 18 octobre 2023 (voir S/PV.9442), ont opposé leur veto à un projet de résolution condamnant les attentats du 7 octobre (S/2023/773).

Les États-Unis se présentent comme un partenaire clef, non seulement d'Israël mais aussi des États du monde arabe, mais votent contre un projet de résolution qui est dans l'intérêt de tous les pays arabes et qui est soutenu par les pays arabes eux-mêmes. L'adoption de ce texte nous

aurait permis d'exiger qu'Israël cesse ses attaques meurtrières à Gaza et en Cisjordanie et qu'il mette un frein à son agression persistante contre le Liban et la Syrie. Elle nous aurait permis d'envoyer un message clair aux parties pour qu'elles mettent fin aux violences et s'orientent vers un règlement politique et diplomatique de la question palestinienne.

Le cynisme et l'insensibilité avec lesquels les États-Unis font obstruction à une demande simple du Conseil de sécurité, à savoir sauver des vies humaines, sont inadmissibles et inhumains. Il ne fait pour nous aucun doute : les Israéliens eux-mêmes ont intérêt à faire cesser la spirale de la violence. Nous rejetons catégoriquement les tentatives de présenter les événements du 7 octobre comme le point de départ de l'effusion de sang en cours dans la région. Les raisons en sont bien plus profondes ; elles sont liées à une injustice historique et de longue date, qui a permis à certains de créer leur propre État alors que d'autres se voient systématiquement refuser ce même droit.

Nous continuerons d'appeler résolument à la fin des violences contre les Palestiniens. Nous continuerons sans la moindre ambiguïté de mettre au grand jour les dérives et l'hypocrisie des États-Unis face à cette situation. Nous ne laisserons pas les États-Unis museler le Conseil tout entier afin de laisser Israël libre de poursuivre son impitoyable opération. Nous avons collectivement le devoir de veiller à faire entendre les voix de l'écrasante majorité des habitants de la planète, qui réclament la fin de la spirale de la violence, une solution juste à la question palestinienne sur la base des paramètres juridiques convenus à l'international et l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre de plein droit.

Nous devons apporter la paix, la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. Et personne, pas plus les États-Unis que les autres représentants occidentaux complaisants, n'a le droit de faire obstacle à ces aspirations légitimes.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024) en juin, le Conseil de sécurité espère et attend qu'un accord aboutisse pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et à la libération de tous les otages à Gaza. Durant notre présidence du Conseil en juin, je me souviens que tous les membres du Conseil aspiraient désespérément à la mise en œuvre rapide de ce projet de résolution (S/2024/835), qui exhorte les deux parties, notamment le Hamas, à accepter l'accord proposé. Depuis, cinq mois se sont écoulés et le conflit a continué d'apporter son lot de mort, de misère

et de destruction pour les civils palestiniens et les otages israéliens. Et il est très décevant que, malgré les efforts déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar en tant que médiateurs, la résolution 2735 (2024) n'ait toujours pas été appliquée. La République de Corée garde l'espoir que ces efforts diplomatiques porteront leurs fruits et permettront de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et à la libération de tous les otages.

Comme cela a été souligné à maintes reprises, tant que le conflit armé se poursuivra à Gaza, les efforts humanitaires ne pourront pas produire de résultats concrets. Un cessez-le-feu immédiat n'est pas seulement une option, c'est le seul moyen de sauver des vies à Gaza. C'est pourquoi les 10 membres élus du Conseil de sécurité, dont la République de Corée fait partie, ont lancé une nouvelle initiative exigeant un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza et, parallèlement, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Il est regrettable que le projet de résolution n'ait pas pu recueillir l'appui nécessaire pour être adopté aujourd'hui. Nous sommes toutefois convaincus que tous les membres du Conseil s'accordent sur l'impérieuse nécessité d'instaurer un cessez-le-feu immédiat à Gaza, même s'ils peuvent avoir des points de vue divergents sur la manière d'y parvenir. Par conséquent, la République de Corée ne perdra pas l'espoir de parvenir à un cessez-le-feu et à la libération de tous les otages dès que possible.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Guyana du rôle important qu'il a joué pour promouvoir cette initiative importante en vue de l'adoption d'une résolution.

Cela fait plus de 400 jours que le Hamas et d'autres groupes ont tué plus de 1 200 Israéliens et pris plus de 200 otages, ce que le Japon condamne fermement. Jusqu'à présent, la dévastation à Gaza n'a montré aucun signe d'apaisement, avec des dizaines de milliers de victimes civiles, un nombre effroyable de morts parmi le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires, et des déplacements massifs de population. Étant donné que la situation ne cesse de s'aggraver, ce projet de résolution (S/2024/835), s'il avait été adopté, aurait constitué une prise de position ô combien nécessaire du Conseil de sécurité, exigeant un cessez-le-feu immédiat ainsi que la libération immédiate de tous les otages. Son adoption aurait également permis d'envoyer un message fort appelant à une augmentation massive de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza, en particulier pour les Palestiniens les plus vulnérables dans le nord. Le Japon s'est donc joint à tous les autres membres élus en

tant que corédacteurs de ce projet de résolution, et a voté pour son adoption.

Il est extrêmement regrettable que nous n'ayons pas pu parvenir à un texte acceptable pour tous les membres du Conseil. Cependant, ce n'est pas le moment de s'accuser mutuellement d'être responsable de la poursuite de ce cauchemar. Le membre du Conseil qui n'a pas pu soutenir le projet de résolution travaille sans relâche pour mettre fin à l'agonie de Gaza, et le Japon continue d'appuyer ses efforts diplomatiques.

Malgré le revers d'aujourd'hui, nous devons continuer de nous efforcer d'améliorer la situation catastrophique sur le terrain. Nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'enfance. Mais sans nos actions collectives, les enfants de Gaza, qui sont l'avenir de Gaza, continueront de payer le prix fort de ce conflit. Le Conseil doit garder leur sort à l'esprit alors qu'il s'efforce d'instaurer immédiatement le cessez-le-feu tant attendu. Le Japon reste indéfectiblement attaché à cet objectif, aussi bien ici au Conseil que par le biais de canaux multilatéraux et bilatéraux.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais remercier l'ensemble des membres élus, et en particulier nos coordinatrices du Guyana, de leurs efforts inlassables en faveur d'une action urgente et nécessaire du Conseil. Je remercie tous les membres ayant soutenu notre projet de résolution (S/2024/835). En tant que corédactrice, la Suisse a voté pour ce projet de résolution et regrette qu'il n'ait pas été adopté en raison du veto d'un membre permanent.

Plus de cinq mois après l'adoption de la résolution 2735 (2024), ce projet réaffirmait notre engagement pour un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent, pour la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et pour l'acheminement sûr, rapide et sans entraves de l'aide humanitaire aux populations civiles.

La Suisse voudrait souligner que les obligations des parties en la matière perdurent, indépendamment de l'adoption ou non de résolutions par le Conseil. Il est grand temps que les parties les respectent et qu'elles protègent les civils et les infrastructures civiles en vertu du droit international humanitaire. Il faut mettre fin à la violence et à la déshumanisation dans ce conflit.

Je souhaite souligner l'engagement solide du groupe des membres élus pour une action unifiée du Conseil. Celui-ci peut continuer de compter sur nous pour de prochaines actions en faveur de la paix et de la sécurité entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que dans la région tout entière.

Il y a urgence. À Gaza, les civils sont en proie aux hostilités, aux déplacements incessants, aux épidémies et au risque de famine imminente, tandis que le système hospitalier est presque complètement détruit. En tant que Puissance occupante, Israël a le devoir d'assurer que les besoins essentiels de la population dans le Territoire palestinien occupé sont satisfaits.

Le Conseil doit également agir, conformément à son mandat, pour mettre en place un cessez-le-feu, libérer tous les otages et protéger les civils, y compris le personnel humanitaire, notamment celui de l'ONU. Il faut mettre fin à la souffrance humaine, briser l'escalade de violence dans la région et poser les bases pour la solution à deux États démocratiques, Israël et la Palestine, qui vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La Suisse continuera à soutenir tous les efforts allant dans ce sens.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Après cinq semaines d'intenses négociations et un vote favorable de la part de 14 membres du Conseil de sécurité, le Guyana regrette vivement que nous n'ayons pas pu adopter aujourd'hui le projet de résolution (S/2024/835) déposé par les États membres élus du Conseil pour se prononcer sur la situation apocalyptique à Gaza. L'objectif principal du projet de résolution était de régler certaines des questions les plus cruciales qui se posent actuellement dans le cadre de la guerre qu'Israël mène depuis plus d'un an contre Gaza. Ces questions cruciales comprennent l'ampleur et l'intensité des atrocités qui se poursuivent, alourdissant chaque jour le bilan humain qui dépasse désormais les 43 000 morts, le maintien en captivité des personnes enlevées en Israël lors de l'attaque brutale du 7 octobre 2023 et la situation humanitaire qui, bien qu'elle semble avoir atteint son paroxysme, continue de s'aggraver de manière inimaginable.

Le projet de résolution qui vient d'être examiné répondait à ces questions cruciales, en s'appuyant sur le cadre juridiquement contraignant que le Conseil a établi par le biais des quatre résolutions précédentes adoptées depuis le 7 octobre 2023. Surtout, le projet de résolution aurait été plus loin en ajoutant plusieurs dimensions essentielles à ce cadre. En effet, il comprenait, pour la première fois, un appel sans équivoque à un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, une affirmation du rôle central joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans l'action humanitaire à Gaza, ainsi qu'une affirmation selon laquelle le respect de la Cour internationale de Justice et des fonctions qu'elle remplit

est essentiel au droit international, à la justice internationale et à un ordre international fondé sur l'état de droit.

Envisageant la fin de la guerre et les investissements colossaux qui seront nécessaires pour la reconstruction, le projet de résolution cherchait à contribuer à la planification après la fin du conflit en demandant au Secrétaire général de rédiger un rapport détaillé comprenant une évaluation des besoins de Gaza à court, moyen et long terme. Il est donc profondément décevant que ces contributions constructives n'aient pas pu être ajoutées au cadre juridiquement contraignant déjà en place sur la guerre à Gaza.

Nombreux sont ceux qui ont dit que l'anéantissement en cours du peuple palestinien entachait lourdement notre conscience humaine collective. Aujourd'hui, le Conseil a eu l'occasion de commencer à effacer cette tache en exigeant un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent. Mais malgré tous nos efforts et le soutien quasi universel en faveur de cette initiative, le Conseil a de nouveau été paralysé par un veto. Le Guyana espère que l'incapacité du Conseil à adopter ce projet de résolution ne sera pas perçue par ceux qui veulent poursuivre cette guerre comme un nouveau permis de tuer, d'affamer et de mutiler des civils innocents.

Le sort des Palestiniens ne peut ni ne doit continuer de se résumer à cette misère totale. Leurs souffrances doivent cesser. Ils ont besoin de voir les graines de la paix semées par le Conseil. Ils ont besoin de voir que le Conseil de sécurité donne une chance à la paix. Cet espoir a été déçu aujourd'hui, mais il n'a pas été éteint. Le Guyana continuera de collaborer avec les autres membres du Conseil pour tenter de réaliser demain ce que nous n'avons pas su faire aujourd'hui. Nous ne pouvons tout simplement pas ne pas essayer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais commencer par remercier le Guyana et les 10 États membres élus du Conseil de sécurité pour leur travail inlassable sur le projet de résolution S/2024/835.

Le Royaume-Uni a voté pour ce projet de résolution afin d'exprimer sa détermination à mettre fin à cette guerre, à faire cesser les souffrances à Gaza et à obtenir la libération immédiate des otages. Le Royaume-Uni continue d'appeler résolument à un cessez-le-feu immédiat, à la libération immédiate de tous les otages cruellement détenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023 et à prendre des mesures urgentes pour remédier à la crise humanitaire.

La détérioration de la situation humanitaire à Gaza est catastrophique et inacceptable. Toute la bande de Gaza est menacée de famine et, dans certaines régions, la famine est probablement imminente. Pourtant, l'aide fournie aux civils reste tout à fait insuffisante pour atténuer la catastrophe qui se déroule actuellement. Les difficultés impensables auxquelles les civils sont déjà confrontés à Gaza vont encore s'aggraver à l'approche de l'hiver. Israël doit prendre des mesures urgentes pour atténuer cette crise. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties.

Nous regrettons que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus sur cette question. Mais nous demeurons attachés à la vision sous-tendant le texte du projet de résolution. Nous continuerons de nous efforcer, avec nos partenaires, de mettre fin à cette guerre, d'obtenir la libération des otages, de garantir une augmentation massive de l'aide et de protéger les civils.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je me dois simplement de répondre très brièvement à certaines remarques faites par le représentant de la Fédération de Russie. Je tiens à dire, comme je l'ai fait à maintes reprises, que la Russie n'est pas en mesure de désigner un État comme responsable de la mort et du massacre de civils, alors qu'elle fait pleuvoir chaque jour des centaines de missiles, de bombes et de drones sur le peuple ukrainien, commettant certaines des attaques les plus sauvages et les plus barbares jamais vues en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous continuerons de rappeler au monde qu'un membre permanent du Conseil de sécurité fait preuve de barbarie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Je dirais donc à mon collègue russe qu'il devrait réfléchir à deux fois avant d'accuser qui que ce soit d'hypocrisie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. Je voudrais poser une question rhétorique au représentant des États-Unis, à laquelle il n'est pas obligé de répondre. A-t-il un autre discours que celui qu'il a tenu aujourd'hui ? Lorsque nous l'écoutons parler, nous avons l'impression de regarder le film *Un jour sans fin*.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamya (Palestine) (*parle en anglais*) : On n'a pas le droit de massacrer des civils. On n'a pas le droit d'affamer toute une population civile. On n'a pas de droit de déplacer un peuple de force. Et on n'a pas de droit à l'annexion. C'est pourtant ce que fait Israël à Gaza. Ce sont ses objectifs de guerre. C'est ce que l'absence de cessez-le-feu lui permet de continuer à faire. L'assaut total israélien contre le peuple palestinien et la terre palestinienne n'a rien à voir avec les otages. Si les familles des otages en ont conscience, comment peut-on prétendre le contraire dans cette salle ?

Un cessez-le-feu nous permettra de sauver des vies, toutes les vies. C'était vrai il y a un an, et ça l'est encore plus aujourd'hui. Un cessez-le-feu ne résoudra pas tout, mais il constituerait un premier pas si l'on veut obtenir le moindre résultat. Et quelle est la réponse de ceux qui ne veulent toujours pas, après toutes ces morts et toutes ces destructions, appeler à un cessez-le-feu inconditionnel ? S'agit-il d'accepter que l'on continue de faire couler le sang tant que nous n'aurons pas tout réglé, alors que nous sommes spectateurs d'une situation à laquelle nous ne faisons rien pour remédier ?

Nous avons entendu à maintes reprises les déclarations de tous les membres de cet organe, sans distinction, sur la protection des civils, sur le rejet des déplacements forcés et de la famine infligée à la population palestinienne, et sur le rejet de l'annexion, de la destruction gratuite et de l'escalade régionale. Toutes les personnes réunies autour de cette table se sont mises d'accord sur ces objectifs. Nous en sommes pourtant là : 44 000 Palestiniens ont été tués, et ce ne sont que ceux dont la mort a été confirmée. Beaucoup d'autres ne sont pas pris en compte. Un jour, nous les retrouverons dans des charniers sous les décombres et nous découvrirons l'étendue réelle de cette horreur, et il y en aura beaucoup que nous ne retrouverons jamais.

La famine menace toute la bande de Gaza ; c'est déjà une réalité dans le nord de l'enclave. Deux millions de personnes ont été déplacées, et elles continuent d'être chassées même lorsqu'elles sont dans des tentes. Gaza – et tout ce qui est nécessaire pour y vivre – a été totalement détruite. Une guerre permanente est également menée contre le Liban, son peuple et sa souveraineté.

Pourquoi les membres du Conseil proclament-ils tous ces principes et réaffirment-ils leur rejet des

agissements d'Israël pour ensuite le protéger des conséquences de ses actes, lui permettant ainsi de faire exactement ce que nous lui demandons de cesser de faire ?

Le monde ne doit pas s'habituer à la mort des Palestiniens, il ne doit pas s'habituer à voir des enfants palestiniens mourir de faim et des mères transporter leurs enfants d'un endroit à l'autre, déplacés de force. Nous ne devons pas nous habituer à voir des journalistes et des travailleurs humanitaires se faire tuer. Et nous ne devons pas nous habituer à voir des Palestiniens détenus, enlevés et transportés dans des camions pour y être torturés et y subir des agressions sexuelles et des viols. Le fait que nous sommes Palestiniens ne rend pas cette situation moins choquante ou scandaleuse. Pour certains, nous n'avons peut-être pas la bonne nationalité, la bonne confession ou la bonne couleur de peau. Mais nous sommes humains, et nous devons être traités comme tels.

Existe-t-il une Charte des Nations Unies pour Israël qui soit différente de la Charte qui s'applique au reste d'entre nous ? Que l'on nous explique : y a-t-il un droit international qui s'applique à lui et un droit international qui s'applique à nous ? A-t-il le droit de tuer, alors que le seul droit que nous ayons est celui de mourir ?

Que diable faut-il encore qu'Israël fasse pour que le Conseil agisse en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ? Ou bien le Conseil sera-t-il le dernier sur Terre à ne pas pouvoir reconnaître une menace contre la paix lorsqu'il la voit, lorsqu'elle est si flagrante et si indéniable ? Le Conseil est témoin de la tentative d'anéantissement d'une nation, de destruction d'une nation. Ses auteurs ne s'en cachent même pas, ils agissent au vu et au su de tous. Et pourtant, les outils précisément conçus pour faire face à ces situations ne sont pas utilisés. Alors, qu'en est-il ? Les vies palestiniennes ne valent-elles pas la peine d'être sauvées ou Israël a-t-il le droit de tuer ? Le Conseil peut-il uniquement adopter des résolutions pour ensuite être témoin de leur violation flagrante ? Cette impuissance endogène doit cesser. À l'instar du représentant de l'Algérie, nous répétons que les résolutions du Conseil sont contraignantes. Leur rôle est d'être appliquées. Leur rôle est de changer la réalité, pas de consigner les violations pour les besoins de l'histoire et de les laisser se poursuivre.

Si les efforts diplomatiques avaient abouti, nous n'en serions pas là. Nous sommes conscients de tous les efforts qui ont été entrepris et de tous les efforts diplomatiques qui ont été menés. Et pourtant, nous devons reconnaître que des enfants meurent toujours de faim à Gaza. Que des familles sont tuées. Que des communautés

sont anéanties. Si ces efforts avaient abouti, nous n'en serions pas là. Mais ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est qu'Israël bénéficie d'un droit de veto qui fait obstacle à toute tentative de mettre un terme à cette guerre, surtout lorsque nous connaissons ses véritables intentions.

De nombreuses personnes et de nombreux gouvernements dans le monde disent ce qu'il faut et essaient de faire ce qu'il faut. Nous devons ici exprimer notre gratitude aux 10 membres élus du Conseil de sécurité pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche depuis plus d'un an et au cours de ce mois. Nous espérons tous et toutes que la résolution 2735 (2024) conduirait à un cessez-le-feu. Et nous pouvons débattre de la question de savoir qui est responsable de l'absence de cessez-le-feu. Pour nous, il est assez clair qu'Israël n'a jamais eu l'intention d'accepter un cessez-le-feu et qu'il a trouvé toutes les raisons de ne pas obtenir de cessez-le-feu. Nous remercions le Guyana d'avoir coordonné l'initiative des 10 membres élus du Conseil de sécurité. Nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont voté pour le projet de résolution. Nous partageons l'avis de la représentante de Malte et du représentant de l'Algérie selon lequel il s'agit du strict minimum que la morale, l'humanité et la légalité exigent. Et même ce strict minimum a fait l'objet d'un veto.

Je ne comprends vraiment pas. On nous dit : « Nous ne pouvons pas être en faveur d'un cessez-le-feu inconditionnel ». Dans les faits, cela signifie plutôt que « nous sommes pour la guerre ». On nous dit : « Nous ne pouvons pas être en faveur d'un cessez-le-feu inconditionnel qui ne permette pas la libération des otages ». Cette guerre permet-elle de libérer les otages ? Essaie-t-elle seulement de libérer les otages ? Alors, qu'est-ce que cela veut dire : « Nous acceptons cette guerre qui tue des otages et qui tue, mutile, terrorise et détruit une nation entière » ? Quand cela va-t-il s'arrêter ? Quand arriverons-nous au moment où nous dirons : « Non, nous voulons un cessez-le-feu maintenant. Nous n'accepterons pas de ne pas être entendus, d'être ignorés, d'être insultés, d'être manipulés. » ? Ce projet de résolution vise à rétablir la vie, à sauver des vies. Ce n'est pas un message dangereux. C'est ce veto qui envoie un message dangereux, en indiquant à Israël qu'il peut continuer à exécuter ses plans, ceux-là mêmes auxquels les membres du Conseil s'opposent. Et les messages que nous envoyons sont importants. Ce message est le mauvais message, et il arrive au plus mauvais moment.

Israël porte la responsabilité des meurtres de civils palestiniens. Il ne peut pas être exonéré de cette responsabilité. Il les tue volontairement, délibérément, de manière

répétée et en masse. Il les affame volontairement. Nul ne peut le nier. Nous nous réunissons dans cette salle et entendons tous les organismes des Nations Unies, tous les témoignages, toutes les organisations non gouvernementales, qu'elles soient palestiniennes, israéliennes ou internationales, dire la même chose : il s'agit d'une décision délibérée.

Que doit-on entendre par le fait que la libération des otages doit être inconditionnelle ? C'est ce que le Conseil ne cesse de répéter depuis un an : la libération des otages doit être inconditionnelle. Mais la fin du massacre des Palestiniens et Palestiniennes est-elle conditionnelle ? Existe-t-il des conditions acceptables pour mettre fin au massacre des Palestiniens et Palestiniennes ? Il y a 100 otages israéliens, et 2 millions de Palestiniens à Gaza. Ils méritent mieux. Ils méritent que leur vie et leurs souffrances soient respectées. Israël prétendra toujours que les conditions ne sont pas remplies, parce que ses plans l'obligent à poursuivre cette guerre, à annexer la terre et à détruire le peuple. C'est pourquoi nous ne pouvons plus accepter ses conditions. Quatorze mois se sont écoulés et nous en sommes encore à débattre de la question de savoir s'il faut mettre fin à un génocide. Rien ne saurait justifier que l'on oppose son veto à un projet de résolution qui tente de mettre un terme à des atrocités. Rien ne saurait justifier cela.

Un jour, quelqu'un déterra les comptes rendus de ces séances et verra que nous avons supplié d'épargner la vie de notre peuple, encore et encore. Et ce quelqu'un essaiera de comprendre pourquoi nos appels n'ont pas été entendus. Il s'intéressera aux personnes qui se sont assises autour de cette table, qui ont pris la parole et qui se sont adressées au Conseil, en provenance du monde entier, pour demander au Conseil d'agir. Il lira ce que chacun et chacune aura dit ici. Il se demandera ensuite comment un génocide diffusé à la télévision et connu du monde entier a pu se poursuivre aussi longtemps. Il se demandera comment, alors que le monde entier s'opposait aux massacres, aux déplacements, à la famine et à l'annexion, tout cela a pu se produire. C'est parce que nous sommes autorisés à parler des règles, mais pas à les faire appliquer, parce que nous pouvons regretter et rejeter, mais pas agir.

De nombreux États se mobilisent aujourd'hui pour changer cette réalité. Nous appelons tous les États et tous les peuples à défendre la vie, la liberté et la paix. Le temps presse. Nous répétons que nous sommes opposés à tout acte portant atteinte aux civils. Et nous avons plus qu'assez de griefs à faire valoir. Nous aurions pu nous asseoir ici et essayer de justifier les dommages causés à des civils. Nous

ne l'avons jamais fait, pas un seul jour. Et nous sommes toujours assis ici, alors que des dizaines de milliers de nos concitoyens ont été tués, que beaucoup sont détenus et que tous ont été traumatisés et déplacés. Nous avons de nombreuses raisons de dire le contraire, et pourtant nous restons inflexibles : il n'y a aucune raison de porter atteinte à des civils, quelles que soient leur nationalité, leur origine ou les circonstances. Mais nos civils ? Qu'en est-il de nos civils ? Ils méritent d'être protégés. Leur vie doit être sauvée. On ne peut pas exiger des Palestiniens qu'ils fassent preuve de pacifisme en toutes circonstances tout en autorisant Israël à recourir au militarisme. Ce n'est pas possible. Soit on considère que la violence est une impasse et qu'il n'y a pas de solutions militaires, et alors on agit en faveur de solutions pacifiques et on rejette les solutions militaires, soit on laisse les choses se faire par la voie militaire. Nous sommes favorables à une voie pacifique, même après tout ce qui s'est passé. Il faut nous aider à le clamer haut et fort, et non pas y faire obstacle. Il faut les arrêter. Il faut nous aider. Ce faisant, le Conseil aidera les Palestiniens et les Israéliens, ainsi que notre région et le monde entier.

Il existe un monde où les enfants palestiniens peuvent s'épanouir. Nous ne sommes pas nés pour être occupés, tués et déplacés. Ce n'est pas notre destinée. Ce n'est pas notre destin. Il existe un monde où nous pourrions vivre, nous épanouir et voir grandir nos enfants, un monde sans occupation, sans bombes, sans tentes, sans colonies de peuplement, sans murs, sans points de contrôle militaires, sans prisons, sans humiliations constantes, sans oppression, sans habitations démolies, sans amputations, sans douleur et sans agonie. Ce monde pourrait exister aujourd'hui, si nous décidions d'agir. Et le fait que nous ne le faisons pas a pour conséquence que de nombreux, de très nombreux Palestiniens souffriront encore, et que d'autres souffriront. Nous essayons d'y parvenir. Nous essayons de trouver un chemin qui nous y conduise, qui nous mène à la liberté, à la vie et à la paix. Tel doit être notre objectif commun.

Il existe un monde où il n'y a pas de guerre au Moyen-Orient ; où les Palestiniens et les civils israéliens vivent leur vie ; où ils peuvent peut-être envisager l'avenir avec confiance et même jeter davantage de ponts entre eux ; et où notre région libère son véritable et plein potentiel au profit de tous les États et de tous les peuples. C'est cet avenir qui est en train d'être détruit sous nos yeux, et l'ensemble de la population civile palestinienne en est la première victime.

Nous demandons à l'Assemblée générale de s'acquitter des responsabilités dont le Conseil ne s'est pas acquitté en raison du veto opposé par les États-Unis. Nous appelons tous les États à utiliser tous les outils disponibles pour mettre fin aux massacres. Le projet de résolution demandait l'arrêt inconditionnel des massacres, ce qui mérite toujours d'être appuyé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais dire que j'ai écouté très attentivement la déclaration de l'observateur de l'État observateur de Palestine. Il a évoqué un avenir exempt de douleur et de souffrance, mais il y a un mot qu'il n'a pas mentionné dans sa déclaration, et je l'ai écoutée très attentivement. Qu'en est-il du Hamas ? Il doit préciser dans sa déclaration qu'un avenir pour Gaza est un avenir sans le Hamas. L'on ne peut décrire un monde ou une réalité sans parler de la raison pour laquelle nous sommes dans cette salle aujourd'hui, à savoir la barbarie du Hamas et la douleur infligée à la population de Gaza par le Hamas.

Aujourd'hui, la plupart des membres du Conseil ont échoué. Ils ont trahi leurs principes et ont failli à leurs responsabilités envers les innocents et à leur devoir de faire respecter la justice. Le projet de résolution présenté dans cette salle (S/2024/835) n'était pas une voie vers la paix ; c'était une feuille de route pour davantage de terreur, davantage de souffrance et davantage d'effusion de sang. De nombreux membres du Conseil ont tenté de faire approuver cette injustice. Nous remercions les États-Unis d'avoir exercé leur droit de veto, de s'être rangés du côté de la morale et de la justice et d'avoir refusé d'abandonner les otages et leurs familles.

Le texte faisait fi de la souffrance des 101 otages innocents toujours détenus par le Hamas à Gaza. Si le Conseil l'avait adopté aujourd'hui, il aurait envoyé au monde le message selon lequel les terroristes peuvent agir en toute impunité et selon lequel l'ONU protégera les meurtriers, les violeurs et les ravisseurs et cédera face à eux au lieu de leur demander des comptes.

La semaine dernière, Sasha Trufanov aurait dû fêter son vingt-neuvième anniversaire entouré de ses amis et de sa famille. Au lieu de cela, il est détenu par des monstres terroristes qui ont récemment diffusé une vidéo montrant la torture qui lui est infligée. Sasha est affamé. Son visage est couvert de bleus et son esprit est brisé. Le Hamas ne se contente pas d'emprisonner les gens ; il les torture et les déshumanise. Il se réjouit de sa cruauté.

Et il sait maintenant que le Conseil ne fera rien pour l'en empêcher. Je voudrais rappeler à l'Ambassadeur Nebenzia que Sasha est un citoyen russe. Il est un citoyen de l'un des 29 pays dont des ressortissants sont retenus en otage par le Hamas, dont la Russie.

Naama Levy, une jeune femme brillante qui était âgée de 19 ans à peine, a été enlevée et entraînée en enfer. Naama faisait du bénévolat dans un jardin d'enfants pour réfugiés, apportant lumière et amour aux enfants dans le besoin. Nous avons vu les images horribles de ses chevilles entaillées et de son pantalon de survêtement trempé de sang. L'innocence, l'humanité et les rêves de Naama ont été volés par le Hamas. Et aujourd'hui, certains membres du Conseil ont dit à sa famille que sa vie n'avait pas assez de valeur pour exiger sa liberté.

Celles et ceux qui ont appuyé le projet de résolution ont annoncé au monde que la vie de Sasha, la vie de Naama et la vie de 99 autres innocents n'ont pas assez de valeur pour constituer une condition à un cessez-le-feu. L'ONU célèbre aujourd'hui la Journée mondiale de l'enfance. Plutôt que d'exiger que des petits enfants comme Ariel et Kfir Bibas soient libérés immédiatement après 411 jours de captivité, le Conseil tente d'adopter un projet de résolution déclarant que leurs précieuses vies ne méritent pas que l'on y consacre du temps.

Ce n'est pas de la diplomatie ; c'est de la conciliation. C'est un renoncement aux idéaux mêmes que le Conseil prétend défendre. Le monde doit être lucide sur ce que ce texte représente réellement : il récompense le Hamas pour sa barbarie. Il valide la stratégie du Hamas, qui consiste à utiliser des boucliers humains, à s'en prendre à des civils et à tourmenter des otages dans ses donjons de la terreur. Cela aurait créé un précédent épouvantable, à savoir que le terrorisme est payant et que la violence n'est pas condamnée, mais fait l'objet de compromis.

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas pu se mettre d'accord sur une condamnation du Hamas ? Les membres ont indiqué qu'ils avaient travaillé sans relâche à la rédaction du projet de résolution. Les 14 pays qui ont voté pour le

projet ne pouvaient-ils pas s'asseoir et se mettre d'accord pour condamner, en une ligne, les atrocités du Hamas ? Était-ce si difficile que cela ? Le Conseil a déjà adopté quatre résolutions exigeant la libération des otages. Le Hamas a fait fi de chacune d'entre elles. Pourquoi devrait-il en être autrement ? Il n'a subi aucune conséquence pour ses crimes et ses atrocités et n'a pas eu à rendre des comptes pour sa barbarie.

La perte en vies humaines parmi les civils à Gaza est une tragédie, mais c'est une tragédie dont le Hamas est responsable. C'est le Hamas qui a déclenché cette guerre. Le Hamas a commencé la guerre le 7 octobre 2023, il faut le dire. Nous ne sommes pas ici parce que nous le voulons. Le Hamas retient des Israéliens innocents en otage depuis plus de 400 jours, sans qu'aucun signe de vie soit donné ni aucun accès humanitaire permis. Il utilise les civils palestiniens comme boucliers humains. Si le Conseil ne rejette pas la responsabilité sur les terroristes, il ne fera que les enhardir davantage.

Israël continuera à se défendre. Nous n'abandonnons jamais nos otages, et le Conseil doit le comprendre. Les membres doivent réfléchir aux valeurs qui sont les leurs et comprendre la raison pour laquelle nous ne les oublierons jamais et ne cesserons jamais de nous battre pour leur liberté. Si le Hamas libérait les otages et déposait les armes, il ne serait pas nécessaire de tirer un seul coup de feu de plus. Mais jusqu'à ce que ce jour arrive, Israël fera tout ce qu'il faut pour protéger sa population et ramener ses êtres chers à la maison.

Aujourd'hui, le Conseil a eu l'occasion de se placer du côté de la justice, de la décence et de l'humanité. Si cela n'avait pas été pour les États-Unis, il aurait fait le choix de la politique de conciliation pour récompenser le terrorisme et abandonner les innocents. L'histoire retiendra le vote d'aujourd'hui. Elle se souviendra de ceux qui ont été aux côtés des otages et des victimes et qui ont défendu les principes de paix, et de ceux qui les ont trahis pour protéger les terroristes.

La séance est levée à 11 h 40.